

*Guide Pratique*

# **ORGANISER UN ÉVÉNEMENT**

**À VERNIER**



Ce guide pratique s'adresse à toute association susceptible d'organiser une manifestation à caractère culturel, festif, sportif, religieux, artistique ou/et associatif sur le domaine public de la Ville de Vernier.

L'utilisation du domaine public dans le cadre d'une manifestation nécessite l'obtention des autorisations conjointes de la Ville de Vernier et du Canton. Selon la complexité de l'événement plusieurs préavis doivent être sollicités et obtenus. Nous vous recommandons vivement de débiter vos démarches 3 à 6 mois avant la date prévue.

## CONSEILS ET RECOMMANDATIONS

- **Choisir une date** pour votre manifestation : pensez au préalable à vous renseigner afin de savoir si d'autres manifestations sont déjà prévues au même moment ;
- **Déterminer un lieu** : renseignez-vous sur sa disponibilité et avant de le réserver assurez-vous que l'espace et les équipements sont adaptés et suffisants ;
- **Obtenir les autorisations** nécessaires à la tenue de votre manifestation : en fonction du type de manifestation différentes autorisations peuvent être exigées ;
- **Planifier vos finances** : en fonction du type de manifestation vous pouvez déposer une demande pour obtenir une subvention communale ;
- **Louer le matériel et les équipements** nécessaires à votre manifestation : bancs, tables, etc. ;
- **Demander le raccordement à l'électricité, à l'eau et aux eaux usées** ;
- **Planifier la gestion des déchets** ;
- **Vérifier que vous disposez de toutes les assurances nécessaires** (responsabilité civile, incendie, etc.). Au besoin prévoyez des installations de santé et de sécurité ;
- **Prévoir la promotion** de votre événement : journal et panneaux d'affichage communaux, etc.

## ORGANISER UN ÉVÉNEMENT DE MANIÈRE DURABLE

Consultez le site MANIFESTATION-VERTE.CH et découvrez différentes recommandations et outils visant à organiser un événement de manière durable : [www.manifestation-verte.ch](http://www.manifestation-verte.ch)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'utilisation de produits plastiques à usage unique est interdite lors des manifestations se déroulant sur le domaine public.

# J'ORGANISE UN ÉVÉNEMENT : QUI CONTACTER À VERNIER ?

## TROUVER L'EMPLACEMENT

**Service guichet prestations**  
sgp@vernier.ch – Tél. 022 306 07 60

## FAIRE UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE MANIFESTATION

**[www.vernier.ch/demandemanifestation](http://www.vernier.ch/demandemanifestation)**

**Formulaire disponible sur le site de l'Etat de Genève :**  
[ge.ch/e-demarches/entreprises-particuliers/manifestations](http://ge.ch/e-demarches/entreprises-particuliers/manifestations)

sep@vernier.ch – Tél. 022 306 06 50

## LOUER DU MATÉRIEL

**Service guichet prestations**  
sgp@vernier.ch – Tél. 022 306 07 60

## FAIRE APPEL AUX CONTRATS DE QUARTIER

**Service de la cohésion sociale**  
participation@vernier.ch – Tél. 022 306 06 70  
[www.vernier.ch/cq](http://www.vernier.ch/cq)

## GÉRER LES DÉCHETS

**Service guichet prestations**  
sgp@vernier.ch – Tél. 022 306 07 60

## BRANCHER L'EAU ET L'ÉLECTRICITÉ

**Service des bâtiments**  
sba@vernier.ch – Tél. 022 306 07 50

## COMMUNIQUER L'ÉVÉNEMENT

**Service de la culture et de la communication**  
scc@vernier.ch – Tél. 022 306 07 80

**Magazine communal ActuVernier \***  
actu@vernier.ch

**Panneaux d'affichage communal**  
Plan et règlement : [www.vernier.ch/affichage](http://www.vernier.ch/affichage)

**Site internet [www.vernier.ch](http://www.vernier.ch) \***  
Inscrire l'association : [www.vernier.ch/inscriptionasso](http://www.vernier.ch/inscriptionasso)

\*Prestation réservée  
aux associations  
communales

**VERNIER**   
Une Ville pas Commune

**Mairie de Vernier**  
022 306 06 06  
mairie@vernier.ch

 Suivez-nous  
Ville de Vernier  
[www.vernier.ch/evenements](http://www.vernier.ch/evenements)